



Résidence Le Parc

*Etablissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes*

Le Parc



**Association Vallée de la Lèze
Résidence Le Parc - Le Biac - 09210 LEZAT SUR LEZE**

Tél. : 05 61 69 11 12 - Fax : 05 61 69 23 34

le.parc@lesfamiliales.fr

Au cœur de Lézat sur Lèze

A la limite des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège, à mi-chemin entre Toulouse (40 mn) et Foix, Lézat sur Lèze est un cadre privilégié pour la **Résidence Le Parc**.

Dans un écrin de verdure, près du lac, la Résidence dispose d'une infrastructure adaptée et sécurisée pour accueillir des personnes de plus de 60 ans dont l'autonomie est réduite.



Engagés au service des résidents

Administrée par l'**Association Vallée de la Lèze**¹ depuis 1984, la **Résidence Le Parc** est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad), signataire d'une convention tripartite avec le Conseil Général de l'Ariège et le Ministère de la Santé depuis 2006.

Membre du réseau d'ehpad « Les Familiales » l'établissement est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services selon les recommandations de la norme Afnor X50-058.

Notre engagement s'appuie sur la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante afin d'assurer :

- L'accompagnement respectueux et chaleureux de chaque résident,
- La participation des familles,
- La sécurité et le confort pour tous,
- L'implication de l'ensemble du personnel au cœur de la relation avec les résidents, favorisée par le soutien et l'évolution des compétences et des qualifications.



¹ Association Loi 1901 - SIREN 342 144 623

Nos modalités d'admission

Une visite de l'établissement est vivement recommandée en préalable à toute demande d'admission ; pour cela l'équipe administrative est à votre disposition du lundi au samedi.

Au cours de votre visite, ou sur simple demande, nous vous remettons :

- le dossier médical unique (document *CERFA*),
- ce livret d'accueil,
- la liste des pièces administratives pour établir les documents contractuels,
- les tarifs,
- la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

L'admission est prononcée par la directrice selon l'avis du médecin coordonnateur sur l'étude du dossier médical.

Le dossier d'admission comporte :

- le dossier médical renseigné par le médecin traitant,
- le contrat de séjour,
- le règlement de fonctionnement,
- la liste des prestations fournies par l'établissement,
- un état des lieux et un inventaire des biens personnels,
- la désignation de la personne de confiance,
- l'engagement solidaire de caution,
- les informations relatives au Conseil de la Vie Sociale de la Résidence,
- les dispositions à prendre en cas de décès.

QUELQUES PRÉCISIONS RELATIVES AUX FRAIS DE SÉJOUR

Les tarifs « hébergement » sont révisés une fois par an (encadrés par arrêté ministériel). Les tarifs « dépendance » sont fixés par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ariège (également révisés annuellement).

Le prix de journée facturé couvre :

- **les dépenses liées à l'hébergement** (hôtellerie, cuisine, entretien des chambres et des communs, animation de la vie sociale, ...).
- **les dépenses liées à la dépendance** (psychologue, protections, une partie des charges hôtelières et une partie des charges de soins).

L'entretien du linge personnel fait l'objet d'un forfait mensuel dont le montant est indiqué sur la fiche des tarifs.

Un ticket modérateur est obligatoirement à la charge de chaque résidant, il correspond au tarif du GIR² 5-6.

Les résidants évalués en GIR 3 - 4 et GIR 1 - 2 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), attribuée par le département de leur domicile précédent.

A l'exception des produits pharmaceutiques (remboursés par les assurances maladie et les mutuelles) les dépenses de soins ne sont pas à la charge du résidant et font l'objet d'une dotation de l'Agence Régionale de Santé.

² GIR : Groupe Iso Ressources = évaluation des capacités restantes pour les gestes de la vie quotidienne

L'équipe

DIRECTRICE
déléguée par le Conseil d'Administration
de l'Association Vallée de la Lèze

A noter : le médecin coordonnateur de la Résidence peut aussi être choisi en tant que médecin prescripteur.

Accessibilité aux informations de santé :

Tout résidant peut accéder aux informations concernant sa santé selon les conditions de diffusion décrites dans le règlement de fonctionnement de la Résidence.

MEDECIN COORDONNATEUR (MCO)

Présent du lundi au vendredi, il élabore les projets de soins avec la responsable des soins (IDEC) et coordonne l'activité des médecins libéraux et des prestataires paramédicaux (kinésithérapeutes, orthophonistes, dentiste, pédicure...) choisis par le résidant.

PSYCHOLOGUES

- dédiée aux résidants et aux familles : coordonne l'élaboration et le suivi du projet d'accompagnement de chaque résidant (réunions de synthèse, analyses de cas, entretiens, groupes de parole, repas thérapeutiques, atelier relaxation, atelier mémoire) en collaboration avec les équipes.
- dédiée aux salariés : intervient une fois par semaine (entretiens individuels, groupes de parole) et pilote le comité de bien-être.

INFIRMIÈRE COORDINATRICE (IDEC)

encadre une équipe d'Infirmières (IDE) qui assurent le suivi des prescriptions médicales, une équipe d'Aides-Soignantes (AS), d'Aides Médico-Psychologiques (AMP) et d'Assistante de Soins en Gériatrie (ASG) qui accompagnent les actes essentiels de la vie quotidienne.

INFIRMIÈRES

ASSISTANTE DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

AIDES-SOIGNANTES

AIDES MEDICO PSYCHOLOGIQUES

VEILLEUSES DE NUIT
AS + AMP et/ou ASH qui contribuent au confort et à la sécurité de chacun de 20h30 à 6h30.

Au service des Résidants

GOVERNANTE

encadre une équipe d'Agents de Service Hôtelier (ASH) qui assurent les activités liées à l'hébergement :

- aide aux repas,
- hygiène et propreté des locaux,
- entretien du linge ;

et coordonne l'agencement et la décoration de la Résidence

HÔTELIÈRES LINGÈRES

ANIMATRICE de la vie sociale

élabore le programme des animations, assure et/ou coordonne les activités proposées en cohérence avec le projet d'accompagnement de chaque résidant.

CHEF de cuisine

élabore les menus avec une **DIÉTÉTICIENNE**, gère les approvisionnements et réalise intégralement les repas avec ses **CUISINIERS**.

Équipe TECHNIQUE

Deux techniciens sont en charge de la maintenance des équipements et des travaux d'entretien et de rénovation des locaux.

Équipe ADMINISTRATIVE

assure une permanence continue (à l'accueil ou au téléphone) et se répartit la gestion des dossiers administratifs, des ressources humaines, les achats et la facturation, le suivi de la démarche qualité...

L'accueil hôtelier

LES CHAMBRES

Nous accueillons 85 résidents, en chambre individuelle ou en chambre double (33 m²). Chaque chambre est équipée de sanitaires et d'un dressing accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil.

Le mobilier fourni par l'établissement est composé d'un lit médicalisé, un chevet, un bureau, une chaise, un fauteuil de repos, une commode, une table adaptable. Chaque lit est équipé d'un système d'appel et un médaillon individuel peut être remis sur demande.

Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans la limite de la surface et de l'accessibilité de la chambre.

Nous encourageons nos résidents et leur famille à personnaliser la décoration de leur espace personnel (photos, cadres, bibelots...).

L'installation d'un téléviseur et d'un téléphone personnel est prévue, leur mise en service reste toutefois à la charge du résident.



LE LINGE

La plus grande partie du linge est entretenue par des prestataires extérieurs sous la responsabilité de l'établissement. Les draps et les couvertures sont fournis.

Il est recommandé au résident de disposer de linge en quantité suffisante (cf. liste du trousseau). Les vêtements délicats ne sont pas conseillés.

Le service de lingerie se charge de marquer chaque pièce du trousseau au nom du résident, il convient donc de lui remettre chaque nouveau vêtement avant son premier usage.

Les lingères sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

LE COURRIER

Courrier et journaux sont distribués chaque jour en fin de matinée.

Le courrier à envoyer peut être remis au secrétariat. Toute aide peut être apportée pour la réalisation d'un courrier.

LES BIENS ET VALEURS PERSONNELS

Un coffre est à disposition des résidents pour déposer petits objets et documents de valeur. L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de disparition de biens non déposés.

LA SÉCURITÉ

La sécurité de chacun constitue un des axes prioritaires de notre organisation.

Une surveillance est assurée de façon continue par des équipes qualifiées, 7j/7 et 24h/24.

Le personnel est formé aux risques incendie et aux gestes de premiers secours.

La restauration

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place.

Le Chef établit les repas en collaboration avec notre diététicienne afin de respecter les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes fragilisées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons (les fruits et légumes proviennent de primeurs de la région).

Une commission menu (résidants, cuisinier, animatrice, directrice, membre du personnel, et parfois familles) se réunit tous les mois pour évaluer la qualité des repas servis et recueillir les avis et les attentes de chacun.

Les régimes alimentaires sont respectés. Les préférences et les habitudes sont recherchées afin de répondre au mieux aux goûts de chacun.



- Le petit-déjeuner est servi dans les chambres.
- Une collation est proposée en matinée.
- Le déjeuner et le dîner sont servis dans les salles à manger à 12h00 et à 18h15.
- Le goûter est proposé vers 16h.
- Tisanes et collations sont disponibles toute la nuit.

Lorsque l'état de santé du résidant le nécessite, les repas peuvent être servis en chambre.

Les prestations complémentaires

Sur rendez-vous pris à l'accueil au préalable

LA COIFFURE : Une coiffeuse intervient tous les mardis de 9h à 17h dans le salon situé au 1er étage. En cas de nécessité certaines prestations peuvent être réalisées en chambre.

L'ESTHÉTIQUE : Une esthéticienne intervient une journée par mois. Des manucures sont proposées régulièrement par le personnel.

LA PÉDICURE : Deux pédicures interviennent une fois par mois, selon les propositions de l'équipe soignante en accord avec le résidant.

LES COURSES

Chaque mercredi l'épicier itinérant s'installe sur le parking de la Résidence, chacun peut ainsi choisir divers produits pour un usage personnel (le stockage de denrées périssables n'est pas autorisé dans les chambres).



Les visites et les sorties

Nous encourageons vivement les visites des parents et amis, ainsi que les sorties en famille. La participation des proches aux activités proposées au sein de la Résidence est toujours bienvenue.

Un espace réservé dans la salle de restaurant ou sous la tonnelle permet aux résidents de se restaurer en compagnie de leurs invités.

Pour cela, il est souhaitable de réserver 24h à l'avance.

Les sorties (et retours) sont à noter sur le registre prévu à l'accueil.

Les activités

La Résidence est un lieu de vie qui doit permettre de favoriser l'autonomie et le lien social des personnes accompagnées.

Les animations sont au libre choix de chacun, que ce soit à titre individuel ou en groupe il est important de veiller à la diversité des propositions :

- ateliers (littéraire - arts plastiques - occitan...)
- gymnastique douce
- jeux de société
- manifestations musicales
- projections commentées
- sorties
- réception de groupes d'enfants
- accompagnement personnalisé...

Nous avons à cœur de mettre en œuvre et d'améliorer toutes les pratiques qui nous permettent d'accompagner au mieux les résidents en favorisant l'aide à l'autonomie.

L'animatrice de la vie sociale est soutenue dans sa mission par l'intervention ponctuelle de partenaires extérieurs salariés ou bénévoles et la collaboration active des membres du personnel. Les activités sont maintenues tout au long de l'année, le projet d'animation est élaboré annuellement et le programme détaillé des activités est diffusé chaque mois dans l'« Écho du Parc ».

Le culte

Chaque résident est libre de recevoir la visite du ministre du culte de son choix. Un service religieux catholique est proposé au sein de la Résidence deux fois par mois.

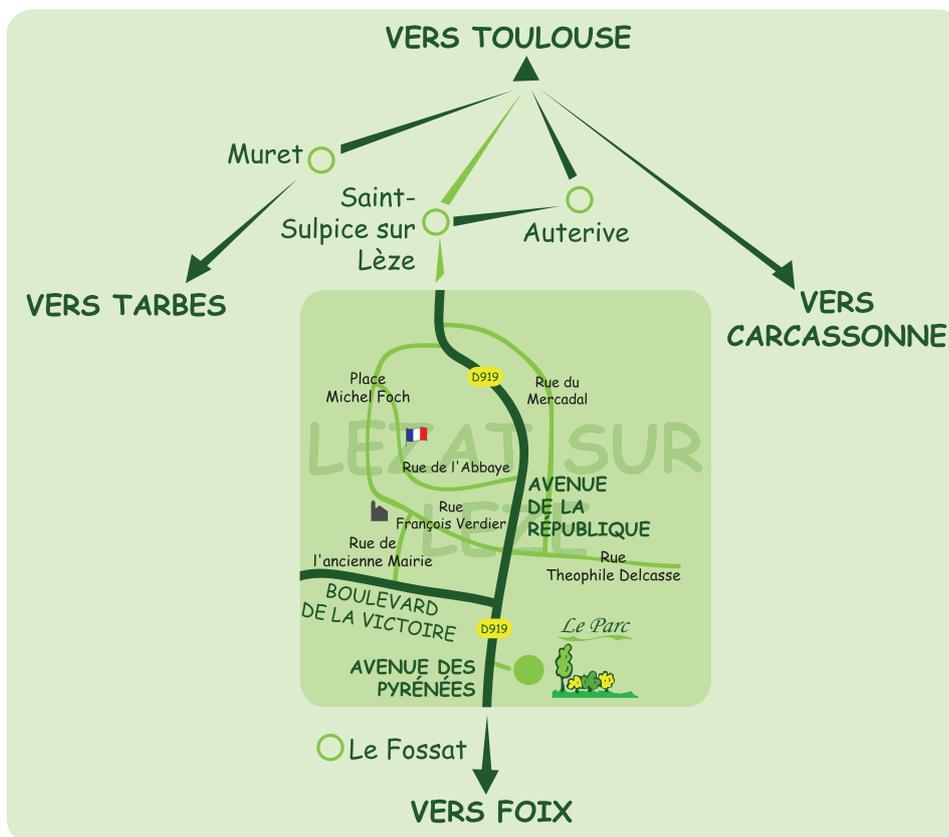
Les instances de libre expression

Le CONSEIL de la VIE SOCIALE composé de délégués des résidents et des familles, de représentants du personnel et de la direction, est consulté sur la vie de l'établissement.

A défaut du renouvellement de cette instance un Conseil de la Résidence sera assuré sur la base d'une participation volontaire de l'ensemble des résidents, des familles et des tuteurs.

Le COMITÉ de BIENTRAITANCE piloté par la psychologue du personnel, interroge nos pratiques au quotidien en équipe inter-disciplinaire.

La COMMISSION MENU et la COMMISSION ANIMATION permettent de recueillir les avis et les attentes des résidents et contribuent à l'amélioration continue de nos prestations.



Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

<http://leparc.lesfamiliales.fr>